DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Enjeux pour les hôpitaux

Entre médecins en formation et besoin de forces de travail

Les statistiques de l'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM) indiquent que le canton de Vaud dispose en 2022 de 1707 places de formation pour les médecins assistant-es et détaillent par spécialité le nombre de médecins candidats au titre de spécialiste. Pour le domaine de la chirurgie par exemple, 80 postes seraient occupés dont 47 par des candidat-es chirurgien-nes.

Personne ne peut attester ces chiffres et évaluer s'ils sont conformes aux besoins non seulement en termes de formation, mais aussi comme force de travail dans les hôpitaux. En voulant réguler la formation des médecins, le projet Réformer répondra peut-être à ces questions. Mais sans conteste, il chamboulera significativement l'organisation des services médicaux hospitaliers.

Un équilibre à préserver

A l'heure actuelle, le système repose sur les équilibres suivants :

- entre médecins en formation et médecins travailleurs assurant la base de la prise en charge médicale des patients ;
- entre autonomie des personnes formatrices (recrutement, nombre des postes) et réglementation imposée par l'ISFM ;
- entre liberté de choix de cursus et législation limitant les conditions d'admission des médecins à pratiquer à charge de la LAMal (clause du besoin).

Bouleverser ces équilibres engendrera notamment une perte d'autonomie des services hospitaliers avec le risque de manquer de force de travail pour assurer les soins médicaux. Reprenons l'exemple de la chirurgie : si l'Etat fixe qu'un centre a le droit à 4 médecins en formation et qu'il en occupe à l'heure actuelle 12 pour assurer le fonctionnement du service (gestion médicale et administrative des patient-es, gardes de nuit, assistance opératoire…), que se passera-t-il? Il s'agira probablement de réorganiser en profondeur certains modes de fonctionnement actuels, peut-être en mutualisant les services médicaux, en déléguant certaines tâches aux autres professions, en faisant davantage appel aux seniors pour certaines activités, et en améliorant les processus informatiques et administratifs. Ceci pourrait être bénéfique pour la qualité des soins, mais se heurtera au frein du corps médical si ce processus est imposé par l'Etat, d'autant plus en l'absence d'information et de communication en amont.

L'étatisation totale de la médecine est en route

Limitation d'admission des médecins, planification hospitalière, renforcement de la qualité et économicité, dossier électronique du patient et loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO) font partie des récentes modifications de la loi fédérale visant un contrôle des coûts de la santé et une amélioration de la qualité des soins. Associées au projet Réformer, ces évolutions offrent aux Cantons et à la Confédération une prise de contrôle en profondeur de l'organisation médicale actuelle. Faut-il s'en réjouir ou s'en inquiéter ?

Dr David Petermann
Médecin chef en chirurgie, Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC) Président du groupement des médecins hospitaliers (GMH) de la SVM

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.